



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT  
, DE LA CULTURE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
FORCE OUVRIERE**

Section de Seine Maritime

Immeuble Jules Ferry Rue de l'Enseigne Renaud 76000 Rouen  
Téléphone : 02 35 89 47 32 – f nec-fo.rouen@orange.fr

---

## Déclaration de la FNEC FP FO au CSAD du 16.11.23

La confédération FO, depuis sa création, considère que la solidarité entre les travailleurs au niveau international est le moyen de mener à la paix, que les intérêts qui mènent aux guerres ne sont pas ceux des travailleurs. FO exige un cessez le feu immédiat en Palestine, l'arrêt des bombardements sur la bande de Gaza et la fin du blocus.

FO réaffirme sa solidarité envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, envers leurs familles ainsi qu'envers les organisations syndicales avec qui elles travaillent.

La confédération FO soutient tous ceux qui manifestent pour la paix, pour exiger un cessez le feu et une paix immédiate en Palestine, comme elle l'a fait et le renouvelle pour la guerre en Ukraine. FO réaffirme son combat contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et toute idéologie de rejet de l'autre.

La rentrée scolaire s'est avérée chaotique. L'engagement du président Macron et de son ministre Attal qu'il y ait un professeur devant chaque classe n'a pas été tenu. Selon la presse, à la rentrée, il manquait au moins un enseignant dans au moins 58 % des collèges et des lycées. Et pour cause : 481 postes supprimés en 2023 pour quasiment le même nombre d'élèves, plus de 3000 postes non pourvus aux concours d'accès à l'enseignement, des démissions multipliées par quatre en dix ans. Partout les classes sont surchargées, partout les conditions de travail ne cessent de se dégrader, plaçant des personnels de plus en plus nombreux dans des situations impossibles.

Le « *Pacte* », présenté comme la solution au manque d'enseignants, reste rejeté par tous les syndicats et une très large majorité des professeurs qui refusent la contractualisation et l'annualisation. Loin de résoudre le problème du remplacement lié aux suppressions de postes et de pallier l'affaiblissement de l'instruction, l'heure hebdomadaire de « *soutien* » ou « *d'approfondissement* » et « *devoirs faits obligatoires* », sont surtout un prétexte pour rendre professeurs des écoles, professeurs de collèges et AED interchangeables. La FNEC FP-FO revendique le rétablissement de la technologie en 6<sup>ème</sup> et réaffirme sa revendication d'abandon du pacte enseignant, comme de toutes les mesures contraignant les personnels à « travailler TOUJOURS plus », en particulier la réforme des retraites Macron-Borne.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO s'oppose aux formations imposées hors temps d'enseignement et pendant les vacances. Elle revendique le droit à la formation continue choisie et sur temps d'enseignement, s'oppose aux formations-formatages et rappelle qu'aucune formation ne peut être imposée pendant les vacances.

Le ministre Attal, qui a déclaré vouloir provoquer un « *choc des savoirs* » et « *relever le niveau* » à l'occasion de la journée mondiale des enseignants du 5 octobre, ne trouve rien de mieux que de supprimer encore 2 511 postes, dont 680 dans les collèges et lycées, pour septembre 2024, dans le cadre d'un Budget d'austérité imposé aux services publics (avec 16 milliards d'euros d'économies) et du projet de loi de finance 2024 adopté par un énième 49-3.

Par contre le budget 2024 provisionne 1 milliard d'euros pour le financement du PACTE, un milliard pour financer la réforme Grandjean de la voie professionnelle -tout en supprimant 220 équivalents temps plein de PLP, et 253 emplois supplémentaire pour le SNU.

La FNEC FP-FO revendique la transformation des sommes dévolues au Pacte en augmentation indiciaire pour tous les personnels, l'abandon de la réforme Grandjean de démantèlement de la voie professionnelle, l'abandon du SNU outil d'embrigadement de la jeunesse.

Le ministre veut que chaque établissement désigne un « *coordonnateur harcèlement* » pour suivre les élèves concernés et mettre en œuvre le « *plan de prévention du harcèlement* ».

Dans le cadre de la « journée nationale de sensibilisation au harcèlement » organisée du 9 au 15 novembre, deux heures de cours ont du être banalisées pour que nous fassions remplir aux élèves des questionnaires anonymes. Alors que depuis la rentrée on nous serine qu'il y a trop d'heures d'enseignement perdues...

On ne peut que s'interroger sur l'utilité de ce document anonyme ; on ne voit pas comment on pourrait lutter contre le harcèlement avec un tel outil, à part faire des statistiques. Que faire si un cas de harcèlement est signalé, faute d'assistante sociale, d'infirmière et de médecin scolaire ?

Avec l'adhésion au programme pHAre rendue obligatoire pour toutes les écoles et tous les établissements scolaires, le ministre veut nous contraindre à prendre en charge des tâches qui n'ont rien à voir avec nos missions d'enseignement, et d'encadrement des élèves, qui dépassent nos compétences (*relevant plutôt de la protection judiciaire de la jeunesse en matière de harcèlement*), et nous surchargent toujours plus de travail alors que nous sommes déjà submergés.

Il est inacceptable, pour la FNEC FP-FO, que les personnels, poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées, soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires de la chaîne du harcèlement. Les personnels veulent enseigner, et dans les meilleures conditions possibles, pour eux et pour leurs élèves !

Une fois de plus, alors que l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard a montré l'urgence qu'il y avait à assurer notre protection et celle de l'école publique, le ministre nous met en première ligne en engageant notre responsabilité et en nous exposant à des situations pouvant être sources de conflits avec les élèves et leurs familles.

Le propre du harcèlement, c'est qu'il ait lieu en l'absence des adultes. Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation... il faut des créations de postes. Les conditions chaotiques de la rentrée ont pourtant révélé au grand jour l'état d'effondrement dans lequel se trouve l'école publique alors qu'elle manque de personnels dans toutes les catégories: professeurs, CPE, AED, AESH, psy-EN, assistantes sociales, infirmières, administratifs ... et même chefs d'établissements !

Les postes manquent partout, et en premier lieu dans l'enseignement spécialisé, alors que le gouvernement lance l'acte 2 de l'école inclusive en inscrivant la mise en place des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) dans le Projet de Loi de Finances, adopté sans débat ni vote, à coup de 49-3.

La FNEC FP-FO considère que cet acte 2 de l'école inclusive sonne la remise en cause de l'enseignement Spécialisé. Inclure les élèves, sans donner les moyens humains correspondants revient à une inclusion systématique et forcée, induisant une souffrance généralisée : souffrance des personnels, qui voient leurs conditions de travail dégradées, souffrance des familles, qui se sentent démunies, et souffrance des élèves qui ne peuvent bénéficier de l'enseignement auquel ils ont droit. C'est dans ce sens que la FNEC FP-FO, prône l'égalité des droits, plutôt que l'égalité des chances : chaque élève doit pouvoir bénéficier de l'enseignement auquel il a droit, et en premier lieu pour les élèves en situation de handicap.

La FNEC FP-FO demande l'arrêt de la culpabilisation des enseignants ! La pédagogie ne peut se substituer aux soins et aux moyens humains que le gouvernement entend réduire drastiquement ! La bienveillance, tellement bien prônée par le gouvernement, est du côté des personnels qui revendiquent avec la FNEC FP-FO

- le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins ;
- le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive.

Pacte, SNU, l'argent existe quand il s'agit d'une volonté ministérielle. Dans ce contexte, que répondre aux enseignants de l'USEP pour lesquels il a été annoncé que seule une partie des heures effectuées seraient rémunérée, l'enveloppe consacrée au paiement de leurs missions étant supplantée par le PACTE, ceci a posteriori que leur travail ait bien été

effectué ? Nous demandons que toutes les heures effectuées par les enseignants dans le cadre de l'USEP soit rémunérées.

Toujours dans une optique d'optimisation des moyens, depuis le 1er septembre 2023, Madame la Directrice Académique, vous avez décidé de départementaliser les moyens de remplacement (ZIL et BD) au moyen du pôle de remplacement. Pour la FNEC FP-FO 76, qui a combattu cette mesure, la bagarre n'est pas terminée. En effet, chacun constate que la gestion du remplacement depuis la rentrée est désastreuse, tant en termes d'efficience que de conditions de travail des personnels enseignants et administratifs ... Pour autant, le pire n'est pas encore arrivé ... L'application ANDJARO n'a pu se mettre en place à cette rentrée et notre organisation syndicale s'en félicite. Dans ce contexte, les conditions de travail insupportables auxquelles sont confrontés les gestionnaires du pôle de remplacement nécessitent un renfort de personnels de la part des secrétaires de circonscription du Havre. Cette situation témoigne de l'échec de la mise en place du Pôle de Remplacement dont la complexité et l'incohérence de la situation résultent. La FNEC FP-FO demande que la main soit redonnée à tous les secrétaires de circonscription sur les remplacements courts et que le rétablissement d'une distinction entre ZIL et Brigades soit opéré.

De plus, depuis cette rentrée, les évaluations d'école se poursuivent alors que ni le ministre, ni aucun de ses représentants n'est en capacité de démontrer que les personnels peuvent être contraints de mettre en œuvre ce dispositif, tout simplement car il ne figure pas dans les obligations de service des enseignants du 1er degré. D'ailleurs, dans l'académie de Créteil, la rectrice a indiqué lors du CSA académique de rentrée : « *Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées.* » et dans les Deux-Sèvres, lors du CSA départemental le 21 septembre, l'IA-DASEN a précisé : « *On ne peut pas imposer ces évaluations à des écoles ou des personnes qui n'en voient pas l'utilité.* ». Madame la Directrice Académique, le SNUDI FO 76 vous a adressé un courrier le 28.09.23 vous indiquant que si vous n'opposez aucune disposition réglementaire à ce courrier, nous continuerions de rappeler à nos collègues leurs droits et obligations statutaires ainsi que le caractère non obligatoire des évaluations d'école. La FNEC FP-FO se félicite que des écoles sur notre département aient obtenu un report des évaluations d'école cette année et continue de demander leur abandon.